

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE



AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ESSONNE

DEPARTEMENT VEILLE ET SECURITE SANITAIRE
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par :
Stéphanie VINCENT
Tél. : 01 69 36 71 58
Mél : ars-dd91-se-eau@ars.sante.fr

Evry-Courcouronnes, le 08 JUL. 2019

Le Préfet de l'Essonne

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine - Information du public
Réfer : - Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées
- Décret n°2003-462 du 21 mai 2003
- Code de la santé publique (CSP) articles D.1321-103,104 et 105

P.J. : 5

Comme chaque année depuis 1996, j'ai l'honneur de vous communiquer le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2018 sur votre commune, établi grâce aux informations du contrôle sanitaire enregistré dans notre base de données « Système Informatique Santé-Environnement sur l'Eau Potable » (SISE-EAUX).

Dans la continuité de l'information transmise l'an passé, vous sont adressés les documents suivants :

- une synthèse annuelle de la qualité de l'eau sur chaque zone de distribution de la commune, destinée à l'affichage au public, en un lieu accessible en permanence ;
- des rapports annuels plus exhaustifs sur l'organisation et le contrôle sanitaire correspondant aux zones de distribution de votre commune. Selon l'article D.1321-104 du CSP vous devez publier ce document au recueil des actes administratifs prévu à l'article R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus ;
- un certificat d'affichage pour l'ensemble des synthèses annuelles des différentes zones.

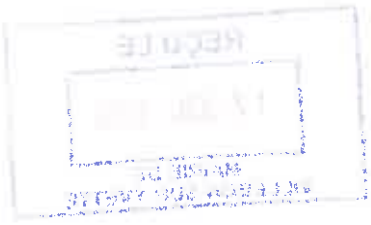
Ces documents doivent être mis en valeur de façon pérenne et **leur affichage doit nous être confirmé par le certificat que vous voudrez bien retourner à la Délégation départementale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile de France (service Santé environnement).**

Le caractère synthétique de ces outils d'information ne nous permet pas de faire figurer l'ensemble des données disponibles. Néanmoins, ces documents ont été élaborés dans le souci d'une meilleure représentativité afin de constituer matière à la discussion et à la décision. Dans cette optique, je tiens à vous informer que des cartographies de la qualité de l'eau sur le département, établies par l'Agence régionale de santé sont également disponibles en ligne sur le site internet <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>.

Pour le Préfet, et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Jordan BARLEMONT

Transmis par le Maire
Pour traitement à : <i>Communication</i>
Pour information à : <i>CSM</i> <i>DEAS</i>



19 300 100

Res.ce des Bruyères

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2018	<p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<h1>A</h1>	<p>A : Eau de Bonne qualité</p>
			<p>B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A</p>			

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres prioritaires	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
BACTERIOLOGIE		
<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.</p>	A	<p>Nombre de contrôles : 8 Tous les contrôles sont conformes.</p>
NITRATES		
<p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l</p>	A	<p>Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 0,4 mg/L Maximum : 1,3 mg/L</p>
FLUOR		
<p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l</p> <p><i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i></p>	A	<p>Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,16 mg/L Maximum : 0,17 mg/L</p>
PESTICIDES		
<p>Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.</p>	A	<p>Nombre de contrôles : 2 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0</p>
DURETE		
<p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.</p>	Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité	<p>Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 9,6 °f Maximum : 10,1 °f</p> <p>Eau très peu calcaire</p>

Origine de l'eau

Mélange d'eaux d'origines souterraine et de rivière. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de

TTP D'ORSAY

qui traite l'eau du captage appelé





CAPT ORSAY ALBIEN

Le maître d'ouvrage - MAIRIE DE ORSAY a délégué tout ou partie de la gestion à EAU DU SUD PARISIEN

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2018 - 8 prélèvements physicochimiques, - 8 prélèvements bactériologiques ont été réalisés. Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Si vous êtes intéressés pour faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet, appelez la Délégation départementale.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>
Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-s'informer-sur-sa-qualite>



Synthèse de la qualité de l'eau en 2018

COMMUNE DE VILLEBON RESIDENCE LES BRUYERES

Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2018 est restée **conforme** aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception de deux écarts sur le paramètre « équilibre calcocarbonique » et des dépassements observés sur la « température ».

La ressource en eau provenant de l'Albien (nappe profonde) explique les températures élevées de l'eau. Une recherche de solution est actuellement en cours afin de diminuer la température de l'eau distribuée.

Les deux écarts concernant l'équilibre calcocarbonique montrent une eau légèrement agressive et agressive, en sortie de production. Une eau trop agressive n'a pas d'impact sur la santé mais peut corroder les canalisations.

Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

La procédure de protection du captage à l'Albien d'Orsay est en cours.

RESULTATS des AGREGATS LOGIQUES PARAMETRIQUES- Synthèses

Année : 2018

UDL : 091000479 RESIDENCE BRUYERES (VILLEBON)

Chimie			
Nb. PLV chimie	AGR - STATS - Nb NCF chimie	% an. Non conforme Chim.	% int. an. Non conf Chimie
8	5	62,50	62,50

Nb Paramètres analysés

39

Bactériologie			
Nb Analyse PLV Bactério.	AGR - STATS - Nb NCF bact	AGR - STATS - % annuel NCF bactério	AGR - STATS - % inter ann. NCF bact
8	0	0,00	0,00

INS - Code natic	INS - Nom(INS amont sans ABA)	AMONT - INS - C AMONT - INS - Nom	AMON*
091000479	RESIDENCE BRUYERES (VILLEBON)	CAPT.ORSAY ALBIEN	CAP
	Nombre:	1	CAP

INS - Code natic	INS - Nom(INS amont sans ABA)	AMONT - INS - C AMONT - INS - Nom	AMON*
091000479	RESIDENCE BRUYERES (VILLEBON)	TTP D'ORSAY	TTP
	Nombre:	1	TTP

Nombre: 2

Teneur en OHV nulle ou faible

* 4 valeur(s) mesurée(s)

mini. : 0,0 µg/L - maxi. : 0,0 µg/L - moyenne : 0,0 µg/L

Code du paramètre	BTZ	CALCOG2	CYANZ	DIU	ECOLI	EPOXCZ	ETDMR	ETFS	FMG	GPST	ISP
Nom	BENTAZONE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 01/12/14	CYANAZINE	DIURON	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	EPOXYCONAZOLE	ETHIDIMURON	ETHIOFLUMESATE	FLUORURES MG/L	GLYPHOSATE	ISOPROTURON
Unité	µg/L	SANS OBJET	µg/L	µg/L	n/(100mL)	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L
Date modification	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019
LQ Max	0,10		0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	0,10	1,50	0,10	0,10
LQ Min		1,00									
LR Max		2,00									
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur >)	0,000	3,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,160	0,000	0,000
Nb PLV	2	2	2	2	8	2	2	2	2	2	2
Nb PLV Non conf	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% an PLV Non conf	0%	100,00 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculées (= <AGR - Valeur max >)	0,000	3,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,160	0,000	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculées	0,00	3,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max >)	0,0	4,000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,170	0,0	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'agrégat logique	0,0	3,000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,150	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	1,00	0	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0	1,00	1,00
#-Vmax des max pesticides (=Max<AGR - Valeur mesurée max> Ou (-#-param pesticides=>1))	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000	0,000		0,000	0,000

Code du paramètre	LNR	METACET	NO3	PESTOT	PH	PRPZ	SE	SMZ	SO4	STRF	TCEY
Nom	LINURON	MÉTALDÉ-HYDE	NITRATES (EN NO3)	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	PH	PROPYZAMIDE	SÉLÉNIUM	SIMAZINE	SULFATES	ENTÉROCOCOQUES /100ML-MS	TÉTRACHLOROÉTHYLENE-1,1,2,2
Unité	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	unité pH	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)	µg/L
Date modification	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019
LQ Min											
LQ Max	0,10	0,10	50,00	0,50		0,10	10,00	0,10		0,00	10,00
LR Min					6,50						
LR Max					9,00				250,00		
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,000	0,420	0,000	7,666	0,000	0,000	0,000	12,320	0,000	0,000
Nb PLY	2	2	5	2	8	2	2	2	5	8	2
Nb PLY Non conf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% an. PLY Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	0,420	0,000	7,666	0,000	0,000	0,000	12,320	0,000	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,42	0,00	7,67	0,00	0,00	0,00	12,32	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,0	1,300	0,0	8,050	0,0	0,0	0,0	12,800	0,0	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'agrégat logique	0,0	0,0	0,0	0,0	7,100	0,0	0,0	0,0	11,900	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	1,00	1,00	0	1,00	0	1,00	1,00	1,00	0	1,00	1,00
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Ou (<#-param pesticides>=1)))	0,000	0,000				0,000		0,000			

Code du parametre	TCEYTCI	TCLEY	TEAU	TERBU	TH	TURBNFU	39	
Nom	TETRACHLOROETHYLEN+TRICHLOROETHYLEN	TRICHLOROETHYLENE	TEMPERATURE DE L'EAU	TERBUTRYNE	TITRE HYDROTOMETRIQUE	TURBIDITE NEPHELOMETRIQUE NFU		
Unité	µg/L	µg/L	°C	µg/L	°f	NFU		
Date modification	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019	01/02/2019		
LQ Min								
LQ Max	10,00	10,00		0,10				
LR Min								
LR Max			25,00			2,00		
Moyenne UDL (<AGR - Valeur>)	0,000	0,000	22,564	0,000	9,600	0,110	68,26	22,564
Nb PLY	2	2	8	2	5	8		8
Nb PLY Non conf	0	0	5	0	0	0		
% an PLY Non conf	0%	0%	62,50%	0%	0%	0%		
Valeur Max du parametre pour tous les agregats intermediaires calcules (<AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	22,564	0,000	9,600	0,110		
Valeur Min du parametre pour tous les agregats intermediaires calcules	0,00	0,00	22,56	0,00	9,60	0,11		
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au resultat le plus haut detecte parmi tous les prelevements realises sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agregat logique (<AGR - Valeur mesuree max>)	0,0	0,0	31,600	0,0	10,100	0,210		
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au resultat le plus bas detecte parmi tous les prelevements realises sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agregat logique	0,0	0,0	10,200	0,0	9,300	0,0		
#-compar valeur pesti au max	1,00	1,00	0	1,00	0	0		
#.Vmax des max pesticides (=Max<AGR - Valeur mesuree max> Ou (<#-param pesticides>=1))				0,000				

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné,
Maire de la commune de

Certifie avoir affiché au public

A partir de la date du

le bilan annuel de la qualité de l’eau distribuée sur la commune
Pour l’année 2018
Dans les lieux suivants :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à
Le

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2018</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de Bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées. C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A</p>	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 90 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 11 Moyenne : 18,2 mg/L Maximum : 21,3 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 3 Moyenne : 0,19 mg/L Maximum : 0,27 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 3 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,007 µg/L Molécule à l'origine de maximum : atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 11 Moyenne : 23,8 °f Maximum : 26,0 °f Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau

Mélange d'eaux d'origines souterraine et de rivière. Le réseau est alimenté par 2 installation(s) de traitement, dont 1 à l'amont immédiat du réseau

RESERVOIR DE SAULX

qui traitent l'eau provenant de 6 captage(s).

La gestion est assurée par SUEZ EAU FRANCE.

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2018 :
- 90 prélèvements physicochimiques
- 90 prélèvements bactériologiques ont été réalisés
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Si vous êtes intéressés pour faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet, appelez la Délégation départementale.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>
Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-la-qualite>



Synthèse de la qualité de l'eau en 2018

COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE (SAUF RESIDENCE LES BRUYERES)

Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2018 est restée **conforme** aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception de quatre non-conformités sur le paramètre température.

Concernant le paramètre température, le gestionnaire dispose d'un arrêté préfectoral de dérogation en date du 23 juillet 2018 accordé pour une période de soixante-dix jours. Durant cette période le gestionnaire doit renforcer sa surveillance sur la température, le taux de chlore et les analyses bactériologiques.

Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

Les procédures de protection des captages et de la prise d'eau de Viry-Châtillon sont terminées.

Code du paramètre	BA	BTZ	CALCOG2	CYANZ	DIU	ECOLI	EPOXCZ	ETDMR	ETFS	FMG	GPST
Nom	BARYUM	BENTAZONE	EQUILIBRE CALCOCARBONICOU E 6/12/3/4	CYANAZINE	DIURON	ESCHERICHIA COLI /100ML - MP	EPOXYCONAZOLE	ETHIDIMURON	ETHOFUMÉSATE	FLUORURES MG/L	GLYPHOSATE
Unité	mg/L	µg/L	SANS OBJET	µg/L	µg/L	n/(100mL)	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L
Date modification	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019
LQ Min											
LQ Max		0,10		0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	0,10	1,50	0,10
LR Min			1,00								
LR Max	0,70		2,00								
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur >)	0,025	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,193	0,000
Nb PLV	3	3	3	3	3	90	3	3	3	3	3
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% an PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max >)	0,025	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,193	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,03	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,19	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max >)	0,0300	0,0	2,000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,270	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0222	0,0	2,000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,080	0,0
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max > Ou (<#-param pesticides>=1)))		0,000		0,000	0,000		0,000	0,000	0,000		0,000

Code du paramètre	ISP	LNR	METACET	NO3	PESTOT	PH	PRPZ	SE	SMZ	SO4	STRF
Nom	ISOPROTURON	LINURON	MÉTALDÉHYDE	NITRATES (EN NO3)	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSES	PH	PROPYZAMIDE	SÉLÉNIUM	SIMAZINE	SULFATES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS
Unité	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L	unité pH	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	n/(100mL)
Date modification	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019
LQ Min											
LQ Max	0,10	0,10	0,10	50,00	0,50		0,10	10,00	0,10		0,00
LR Min						6,50					
LR Max						9,00					
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur?)	0,000	0,000	0,000	18,246	0,004	7,597	0,000	0,000	0,000	250,00	0,000
Nb PLV	3	3	3	11	3	90	3	3	3	11	90
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
% an PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max?)	0,000	0,000	0,000	18,246	0,004	7,597	0,000	0,000	0,000	67,555	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	18,25	0,00	7,60	0,00	0,00	0,00	67,55	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesuree max?)	0,0	0,0	0,0	21,300	0,007	7,960	0,0	0,0	0,0	95,000	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0	0,0	0,0	15,600	0,0	6,900	0,0	0,0	0,0	35,100	0,0
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	1,00	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesuree max> Ou (<#-param pesticides>=1)))	0,000	0,000	0,000				0,000		0,000		

Code du paramètre	TCEY	TCEYTC	TCLEY	TEAU	TERBU	TH	TURBNFU	40
Nom	TÉTACHLOROËT HYLÈNE-1,1,2,2	TÉTACHLOROËT HYLÈNE+TRICHLOR OETHYLÈNE	TRICHLOROËTHYL ÈNE	TEMPÉRATURE DE L'EAU	TERBUTRYNE	TITRE HYDROTÉTRIQUE	TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NFU	
Unité	µg/L	µg/L	µg/L	°C	µg/L	°	NFU	
Date modification	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	17/05/2019	
LQ Min					0,10			
LQ Max	10,00	10,00	10,00					
LR Min				25,00			2,00	
LR Max				16,574	0,000	23,841	0,169	Maximum: 67,555
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,000	0,000	90	3	11	90	249,18
Nb PLV	3	3	3	4	0	0	0	90
Nb PLV Non conf	0	0	0	4,44 %	0%	0%	0%	
% an PLV Non conf	0%	0%	0%					
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	0,000	16,574	0,000	23,841	0,169	
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	16,57	0,00	23,84	0,17	
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,0	0,0	34,300	0,0	26,000	1,300	
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0	0,0	0,0	6,000	0,0	18,370	0,0	
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0	0	
#-Vmax des max pesticides (=Max<AGR - Valeur mesurée max> Ou (<#-param pesticides>=1))					0,000			

RESULTATS des AGREGATS LOGIQUES PARAMETRIQUES- Synthèses

Année : 2 018

UDL : 091003854 PS SAULX

Chimie				Bactériologie		
Nb. PLV chimie	AGR - STATS - Nb NCF chimie	% an. Non conforme Chim.	% int. an. Non conf Chimie	Nb Analyse PLV Bactério.	AGR - STATS - Nb NCF bact	AGR - STATS - % inter ann. NCF bact
90	4	4,44	4,44	90	0	0,00

Nb Paramètres analysés

39

INS - Code natic	INS - Nom(INS amont sans ABA)	AMONT - INS - C	AMONT - INS - Nom	AMON*
091003854	PS SAULX	091000134	PRISE D'EAU DE VIRY	CAP
091003854	PS SAULX	091000135	CAPT. ARTESIEN VIRY (F5)	
091003854	PS SAULX	091000136	CAPT. VIRY F1 BIS	
091003854	PS SAULX	091000138	CAPT. VIRY F3	
091003854	PS SAULX	091000139	CAPT. VIRY F4 BIS	
091003854	PS SAULX	091000140	CAPT. VIRY F6 BIS	
	Nombre:		6	CAP

Teneur en OHV nulle ou faible

6 valeur(s) mesurée(s)

mini. : 0,0 µg/L - maxi. : 0,0 µg/L - moyenne : 0,0 µg/L

INS - Code natic	INS - Nom(INS amont sans ABA)	AMONT - INS - C	AMONT - INS - Nom	AMON*
091003854	PS SAULX	091000510	TTP USINE DE VIRY-CHATELON	TTP
091003854	PS SAULX	091003836	RESERVOIR DE SAULX	
	Nombre:	2		TTP

Nombre: 8